

Luxembourg, le 13 mai 2016

## **Taux d'intérêt**

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de mars 2016.

### **Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des ménages**

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 7 points de base en rythme mensuel, passant de 1,80% au mois de février 2016 à 1,73% en mars 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 72 millions d'euros durant cette période de comparaison pour s'établir à 218 millions d'euros en mars 2016. En comparaison annuelle avec le mois de mars 2015, ce taux s'est contracté de 10 points de base et le montant des crédits accordés a diminué de 43 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe<sup>3</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a baissé de 4 points en comparaison avec le mois de février 2016 pour s'élever à 1,80% au mois de mars 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 15 millions d'euros sur un mois pour porter l'activité mensuelle à 205 millions d'euros en mars 2016. En glissement annuel, le taux a baissé de 16 points de base tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 42 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a augmenté de 30 points de base sur un

---

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

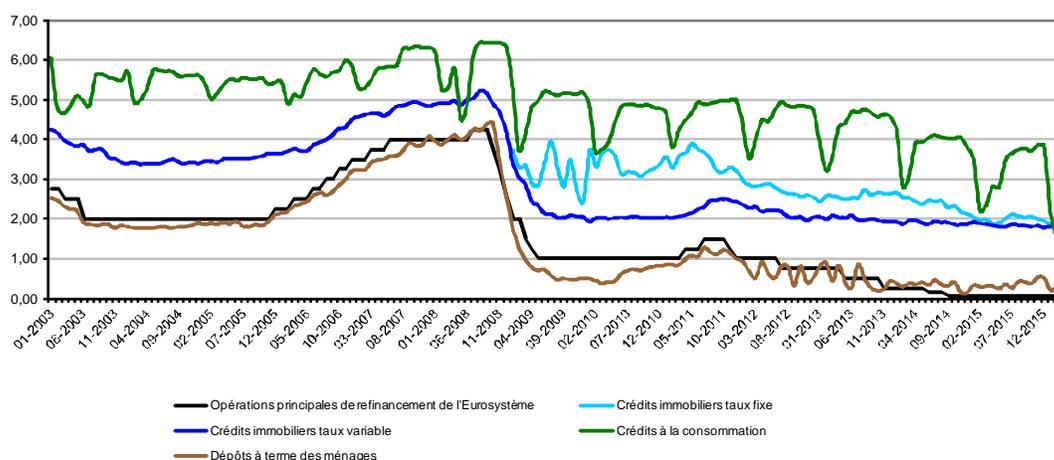
3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

## Communiqué de presse statistique

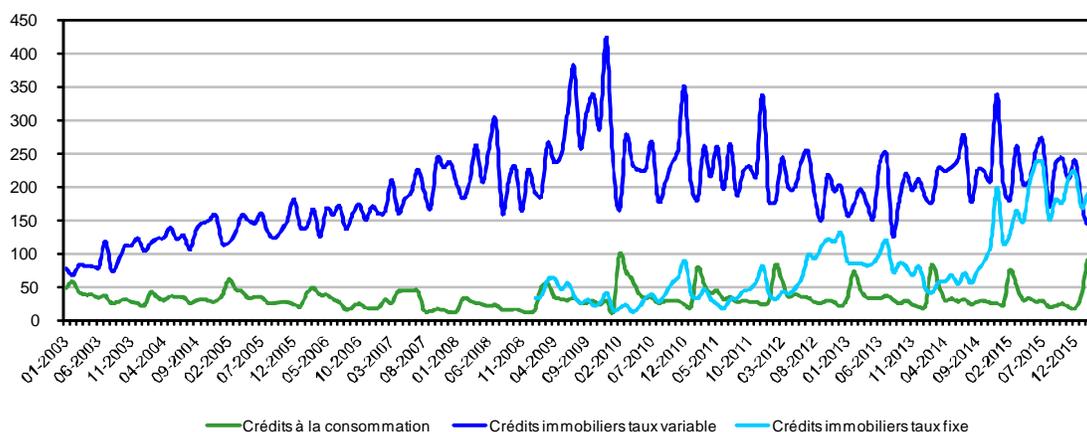
mois pour s'inscrire à 1,90% en mars 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 32 millions d'euros sur un mois et l'activité mensuelle a atteint 58 millions d'euros en mars 2016. En comparaison annuelle avec le mois de mars 2015, ce taux a diminué de 43 points de base tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 7 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a augmenté de 5 points de base sur un mois, passant de 0,27% en février 2016 à 0,32% en mars 2016. Par rapport au niveau affiché au mois de mars 2015, la rémunération de ces dépôts a progressé de 3 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



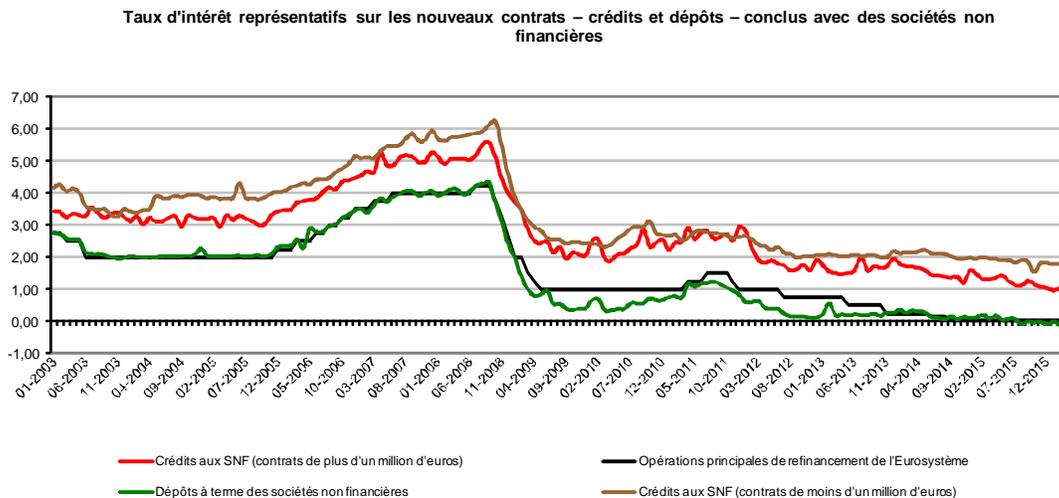
## Communiqué de presse statistique

### Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF est demeuré relativement stable, passant de 1,79% en février 2016 à 1,80% au mois de mars 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a progressé de 148 millions d'euros pour s'établir à 1 003 millions d'euros en mars 2016. En comparaison annuelle avec le mois de mars 2015, ce taux s'est contracté de 15 points de base et le montant des crédits accordés a diminué de 32 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros accordés aux SNF a augmenté de 7 points de base en comparaison mensuelle pour atteindre 1,08% en mars 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a progressé de 682 millions d'euros en comparaison mensuelle pour porter l'activité à 11 791 millions d'euros. En comparaison avec le mois de mars 2015, ce taux a diminué de 20 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 1 073 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an s'est élevée à -20 points de base en mars 2016. Il convient toutefois d'interpréter cette évolution avec précaution car les pondérations des contrats individuels sont très volatiles pour cette catégorie d'instruments.



## Communiqué de presse statistique

Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

[http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series\\_statistiques\\_luxembourg/03\\_marche\\_capitaux\\_interets/index.html](http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.html)

### Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Pour toute information supplémentaire, nous sommes à votre disposition  
au numéro de téléphone 4774-4265 /-4243.



**Département Relations internationales et communication**

Section Communication

L-2983 Luxembourg

Télécopieur: +352 4774-4910

[info@bcl.lu](mailto:info@bcl.lu)